

Préfecture du Bas-Rhin

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS

d'ouverture d'une enquête préalable à déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg
(SCOTERS)

Projet de relocalisation du Parc des Expositions de Strasbourg

Par arrêté préfectoral, il a été ordonné une enquête publique préalable à la déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS), afin de permettre la relocalisation du Parc des Expositions de Strasbourg dans le secteur du Wacken.

L'enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Strasbourg du **mardi 20 août au vendredi 20 septembre 2019 inclusivement**, soit pour une durée de 32 jours.

M. Jean ANNAHEIM, Officier de l'armée de l'air retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête comportant notamment une notice explicative du projet, la décision de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale ainsi que le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint, sera déposé durant cette période en mairie de Strasbourg – siège de l'enquête publique (Centre administratif de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg) afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Par ailleurs, le dossier sera également consultable pendant la durée de l'enquête:

- sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :
<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Expropriation-pour-cause-d-utilite-publique-DUP/Parc-des-expositions-Strasbourg>
- sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg à l'adresse suivante:
<https://www.strasbourg.eu/nouveau-parc-des-expositions>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Strasbourg pour consultation du dossier d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouverts à cet effet au:

Centre administratif de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg
Service Aménagement du territoire et projets urbains
1 parc de l'Etoile – 67076 Strasbourg cedex
Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Il pourra également transmettre ses observations au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête publique :

- soit par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Strasbourg :

Centre administratif de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg
Service Aménagement du territoire et projets urbains
1 parc de l'Etoile – 67076 Strasbourg cedex
- soit par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr, en mentionnant comme objet : “ Enquête Publique – Parc des Expositions / Déclaration de projet et mise en compatibilité du SCOTERS”

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences seront annexées au dossier et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse électronique dédiée seront accessibles et consultables sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin susmentionné.

En outre, les déclarations verbales du public seront reçues personnellement par le commissaire enquêteur au centre administratif de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg le :

Mardi, 20 août 2019	De 10h à 12h	Salle 463	4ème étage du Centre Administratif
Jeudi, 5 septembre 2019	De 14h à 16h	Salle 425	
Vendredi, 13 septembre 2019	De 14h à 16h	Salle 462	
Vendredi, 20 septembre 2019	De 15h30 à 17h30	Salle 462	

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter :

- Mme Sophie SCHUSTER pour la partie “Mise en compatibilité du SCOTERS” au 03.68.98.65.79
- M. Eric DUSSIER pour la partie “Déclaration de projet PEX” au 03.68.98.63.12. ainsi qu'à l'adresse mail suivante: ProspectivePlanificationTerritoriale@strasbourg.eu

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra l'ensemble du dossier, accompagné de son avis au Préfet du Bas-Rhin. Il pourra être pris connaissance de son rapport et de ses conclusions motivés à la Préfecture (bureau 108) et en Mairie de Strasbourg.

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête publique sont une délibération de l'Eurométropole de Strasbourg approuvant ou rejetant une déclaration de projet et une délibération du Comité syndical du Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS) approuvant ou refusant la mise en compatibilité du SCOTERS.